



Délibération du Conseil Municipal

N° 2023-3/29

Le 9 juin 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 2 juin 2023,
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence
de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents :

Patrick MARGIER, Patrick MARTI, Isabelle DURET, Michel AMATLLER, Ludovic LEGRAIN, Monique GIRAUD, Marcelle VIVENT, Olivier KLEIN, Danielle BERGER, Phillipe CHATON, Cyril LETORT, Geneviève PORTRON, Michelle DUPORT, Annie SANCHEZ-BONNET, Laurent MATHE, Bernadette SANCHEZ, Sylvain MACLE, Pascale SAUTAREL-BIDARD, Guy VASSAL, Hassina BECHAR.

Avaient donné procuration :

Ramazan TASLIBAYIR, Carole LASSAUSAIE, Murat SOZERI, Ali SMAOUI, Armelle GIRERD-CHANEL, Grégory BERTHET

Étaient absents :

Yolaine ELEKA-VIENNE, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	20
Absents :	3
Procurations :	6
Votants :	26

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SIGNÉES

DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le registre des décisions annexé à la présente,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire présente le relevé des décisions qu'il a prises depuis la réunion du Conseil municipal du jeudi 13 avril 2023, dont le projet a été adressé aux conseillers municipaux,

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations,

Envoyé en préfecture le 13/06/2023

Reçu en préfecture le 13/06/2023

Publié le

ID : 038-213805377-20230609-D2023_06_29-AR



PREND ACTE du relevé des décisions du Maire.

Pour extrait conforme.

Fait à La Verpillière, le 09 juin 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

